

A N E P P – SECTEUR PEINTRE

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE L'INDEMNITE POUR ABSENCES JUSTIFIEES

Selon article 25 de la CCT romande du Second-Œuvre
(sont exclus : les apprentis, les patrons, les administrateurs)

EMPLOYEUR :

.....

.....

NOM DU SALARIE :

CAUSE DE L'ABSENCE : *Mettre une croix dans la case correspondante*

DECES : conjoint, enfant 3 jours
: père, mère, frère, sœur,
beau-père, belle-mère 2 jours
: grands-parents 1 jour

MARIAGE : 1 jour

NAISSANCE : 3 jours

MILITAIRE : journée d'Information militaire 1 jour
: libération des obligations militaires ½ jour

DATE(S) DE L'ABSENCE : du au.....

L'employeur soussigné atteste qu'il s'agit d'une absence justifiée effective au sens de la CCT-SOR en cours.

Le salarié soussigné certifie avoir reçu son plein salaire pour le(s) jour(s) d'absence mentionnés ci-dessus.

Lieu et date :

Signature du salarié :

Timbre et signature de l'employeur :

REMBOURSEMENT : CHF 120.- / JOUR D'ABSENCE JUSTIFIEE

A RETOURNER A : ANEPP – Noyers 11 – 2000 Neuchâtel

Formulaire d'adressage pour renvoi.

ANEPP
Association cantonale Neuchâteloise
des Entreprises de Plâtrerie-Peinture
Noyers 11
2000 Neuchâtel

PS : ne pas oublier de joindre un BV QR code.